



Paris, le 7 septembre 2015

Compte rendu Force Ouvrière du Comité technique ministériel du 3 septembre 2015

Trois points étaient soumis pour avis et deux pour information à ce CTM :

- | | |
|--|--------------|
| • Point d'information n° 1 : Réforme territoriale | pages 2 et 3 |
| • Point n° 1 : projets d'arrêtés RIFSEEP | pages 3 à 5 |
| • Point n° 2 : projet d'arrêté prime de restructuration | pages 5 et 6 |
| • Point n° 3 : projets de décrets statutaires IEEAC, IESSA et ICNA | page 6 |
| • Point d'information n° 2 : gestion administrative et paye | pages 7 et 8 |
| • Intervention FO sur l'examen professionnel à AA1 | page 8 |

« Réponses » de l'administration ([ici la déclaration FO](#))

Après avoir ouvert le Comité technique ministériel sur une minute de silence à la mémoire de Christophe THIEBAUT, AES à la DIR Est, victime d'un accident lors d'une intervention sur la RN 4, le Président s'est félicité de la présence du Secrétaire d'État à son inhumation, la veille du CTM.

Il a ensuite enchaîné tambour battant quelques non-réponses aux questions préliminaires, au point de les mélanger avec la présentation du premier point d'information inscrit (sur la réforme territoriale).

Nous aurons même droit à un exercice préparé de « parler creux » de la part du DGITM visant, sur le sujet médiatisé par Force Ouvrière durant l'été du devenir de Bison futé, à rappeler ... les éléments de langage du ministère sur ce qui apparaît bel et bien comme un démantèlement programmé. A aucun moment François POUPARD n'a par exemple prononcé le mot « *coordination* » -mission pourtant importante des CRICR. Il ressort de cette présentation une vision prônant la communautarisation de l'information routière (par la simple agrégation, via de gros ordinateurs, des remontées des utilisateurs de Waze, Tom-Tom et compagnie) : la « modernisation » par le vide au service non plus du public, mais de quelques abonnés à divers opérateurs sur la « toile ».

En d'autres termes, quand le Premier ministre annonce l'avenir du « Service public 3.0 », le ministère comprend un avenir en 0.0 !

Mais, sur le sujet le plus présent dans les réponses de l'administration -la réforme territoriale-, si une autre organisation est venue avec une (intéressante) démonstration par l'exemple de l'indignité du dialogue social dans le cadre de l'élaboration des projets de restructuration, Force Ouvrière était venue avec ... des revendications :

Ainsi entre le 23 avril (date à laquelle ont été nommés les Préfets préfigurateurs) et le 31 juillet derniers (date à laquelle ont ensuite été nommés des directeurs régionaux préfigurateurs), le Gouvernement n'a prévu aucun dialogue formel avec les représentants des personnels, ni dans les ministères, ni dans leurs services.

Il aura fallu que FORCE OUVRIÈRE, avec la CGT, la FSU et SUD, interpelle la Ministre, au travers de la [lettre ouverte du 28 avril](#), pour que :

- cette réforme soit régulièrement inscrite à l'ordre du jour du CTM depuis le 21 mai dernier – mais de façon aussi informelle (pour information et sans plus d'éléments qu'aujourd'hui...),
- les directeurs régionaux soient enjoins à présenter aux CT de proximité des DREAL fusionnantes les diagnostics remontés aux Préfets préfigurateurs - en juin -, puis les propositions de restructuration de ces derniers, en juillet.

Il aura fallu que des représentants locaux FORCE OUVRIÈRE, avec ceux de la CGT, la FSU et SUD montent au [CTM prévu le 2 juillet et soient reçus à cette occasion au Cabinet](#) pour obtenir :

- que les Ministres précisent leur volonté quant à la pérennité de l'ensemble des missions des ministères et de leurs services dans le cadre de la réforme territoriale (ce qu'elles ont fait par leur message du 15 juillet dernier à chacun des agents des DREAL fusionnantes),
- qu'à notre demande de « desserrement » du calendrier vous nous assuriez, lors du dernier [CTM, le 16 juillet dernier](#), de sa « détente ».

Nous en sommes donc là, aujourd'hui, à moins de quatre mois de la date prévue pour la mise en place fonctionnelle des futures DREAL.

Cette détente du calendrier s'impose d'autant plus que nombre d'agents découvrent que leur nom ne figure déjà plus dans les premiers projets de micro-organigrammes circulant actuellement « sous le manteau »...

C'est pourquoi FORCE OUVRIÈRE demande dès maintenant :

- que vous confirmiez qu'aucun agent ne doit disparaître de l'organigramme au 1^{er} janvier 2016, sauf demande de mobilité choisie (et non subie !),
- à examiner les règles de prépositionnement (jamais présentées en CTM) dont nous avons bien compris, d'après les engagements de juillet, qu'elles seraient ministérielles,
- à connaître plus finement les échéances qui rythmeront le processus dans ce timing desserré : consultation des CHSCT, des CT, délais accordés pour les processus de pré positionnement au regard notamment des agents qui ont besoin de temps pour se positionner vers un nouveau site, un nouveau métier.

Nous avons par ailleurs eu l'occasion de vous signaler que certaines DREAL/RZGE n'avaient pas encore jugé opportun de renouveler leur instance de concertation régionale ce qui, à quatre mois de leur fusion, témoigne du souci du dialogue social du ministère dans un tel contexte...

Aussi nous permettrons-nous de poser sur la table les autres questions auxquelles il convient d'apporter d'ores et déjà les réponses qui permettront d'y voir plus clair pour la suite, à défaut d'avoir pu les aborder plus tôt. Vous venez de nous annoncer la mise en place d'un comité de suivi et la transmission prochaine d'une étude d'impact :

- Quid de ce comité de suivi de cette réforme au niveau du MEDDE/MLETR ?
- Quel impact sur les postes vacants, notamment d'ici à sa mise en place ?
- Quel impact sur les règles de priorité en CAP ?
- Quid de la demande du 1er ministre à chaque ministère d'étudier la "spécialisation" des sites ?
- Où sont les conseillers mobilité carrière dans les DREAL ?
- Quel plan ministériel de mise en œuvre des "mesures d'accompagnement RH" de la Fonction publique ?
- A quels dispositifs auront droit les agents et quand place-t-on le décompte pour définir qui y a droit ou pas ?
- Télétravail - travail en site distant - nouvelle organisation du travail : le CHSCTM ne devrait-il pas mener un GT sur ce sujet ?

Le Président a tenu à pointer la cohérence entre le message du 15 juillet des Ministres aux agents (sur le maintien des missions des ministères) et leur [lettre du 26 juillet](#) au Premier ministre (sur le pilotage ministériel et non préfectoralisé).

Pour notre part, nous demeurons dubitatifs :

- sur les modalités de l'exercice de ces missions au regard de la poursuite des réductions d'emplois,
- sur l'autorité des Préfets sur les directeurs régionaux et départementaux.

Le Secrétaire général précise à cet égard que l'application de la règle des 2/3 – 1/3 de répartition des réductions d'emplois entre les échelons régional et départemental « *n'a pas de sens* » (sic !) et nécessite d'être clarifiée. L'administration mise sur sa capacité à garder la main, à cet égard, sur l'échelon territorial au travers de l'« animation métiers » et de la « gestion des cadres ». Dont acte.

Quant à l'autorité, il précise que si les arbitrages du Premier ministre seront adressés aux Préfets préfigurateurs (le 15 septembre), les lettres de préfiguration des DREAL seront envoyées aux DREAL préfigurateurs par les Ministres, quand bien même elles le seront sous couvert des Préfets. Nous serons donc bientôt fixés sur ce point également.

Le Président a ensuite répondu à la première série de questions de FO :

- qu'aucun agent ne devait disparaître des organigrammes en dehors de ceux qui demandaient une mobilité,
- que les règles de prépositionnement, sur lesquelles la DRH avait commencé à travailler, seraient examinées dans le cadre d'un comité de suivi dédié à la réforme territoriale qu'il nous proposait de mettre en place le 12 octobre prochain,
- que le desserrement du calendrier sur le premier semestre 2016 vise à permettre la consultation préalable des CHSCT puis des CT de proximité.

Pour FO, la simple annonce de la création d'un comité de suivi -dût-il associer quelques DREAL et DDT(M)- n'est pas suffisante en soi.

FO ne saurait se satisfaire d'un nouveau comité Théodule qui n'aurait par exemple qu'à suivre, après coup, les errements de directeurs régionaux (auxquels le Secrétaire général a rappelé toute sa confiance) livrés à eux-mêmes.

FO a demandé -et obtenu- que le rôle et la composition de ce comité de suivi fasse l'objet d'une définition précise préalablement à sa mise en place.

Une réunion sera donc organisée dans les tout prochains jours à cette fin et y examiner l'ensemble des revendications portées ci-dessus par FO.

POINT n° 1 :

Projets d'arrêtés RIFSEEP :

- **des adjoints administratifs ;**
- **des adjoints techniques ;**
- **des syndics des gens de mer ;**
- **des SACDD ;**
- **des TSDD spécialité « navigation et sécurité maritime » ;**
- **des inspecteurs et IG de l'administration du développement durable ;**
- **des inspecteurs des affaires maritimes : :**

Intervenant FO : Jacqueline BALZA

En préambule, Force Ouvrière dénonce le simulacre de dialogue social mis en scène par la DRH. En effet, les organisations syndicales ont bien été conviées à des réunions bilatérales. Mais, rien ne semble indiquer que l'administration y participait ! Aucune modification, aucune évolution des propositions de la DRH sur le RIFSEEP concernant les corps visés ici, et cela, malgré les arguments de Force Ouvrière. Les documents examinés aujourd'hui sont quasiment l'exacte réplique des documents présentés lors des premières bilatérales. Il est dommageable et profondément honteux que les représentants des personnels du ministère soient méprisés de la sorte.

Le RIFSEEP :

Au prétexte de corriger les effets néfastes de la PFR et d'harmoniser le régime indemnitaire de toute la fonction publique, le ministère de la Fonction publique passe en force sur ce dossier en voulant le mettre en place au 1^{er} janvier 2016. Il permet, en fait, d'aider l'administration à réaliser des économies en bloquant le régime indemnitaire des agents qui y seront soumis.

En outre, le RIFSEEP accentue à outrance l'individualisation de la rémunération et brise la hiérarchie des corps et des grades en profilant chaque poste de travail. Or dans un contexte de réorganisations perpétuelles, l'opportunité d'obtenir -ou de conserver- un poste ressemble de surcroît plus à un jeu de hasard qu'à la possibilité de construire un parcours professionnel. Dans ces conditions, où les agents sont ballottés d'un poste à l'autre -ou voient leur poste hiérarchiquement déclassé- au gré des contre-réformes, le maintien d'un agent sur son poste d'une ex-DREAL par exemple ou sa réaffectation sur un autre poste pourra se traduire par un gel suivi rapidement d'une baisse de rémunération. L'organisation en groupe de fonctions-types du RIFSEEP, à l'instar de la PFR, est un vecteur d'inégalité de traitement entre les agents. Il est totalement inadmissible que les défauts de la PFR, maintes fois dénoncés par Force Ouvrière, se trouvent amplifiés par ce nouveau régime indemnitaire.

S'agissant du complément indemnitaire annuel (CIA), l'application sera laissée au libre choix de nos ministères et de leur budget. Pour Force Ouvrière, il s'agit du pendant de la part résultats donc une prime au mérite. Force Ouvrière dénonce l'arbitraire et la partialité liés aux primes au mérite, car relevant le plus souvent d'appréciations subjectives. Par ailleurs, les enveloppes catégorielles décroissent de manière dramatique chaque année. Ainsi, le CIA, qui est une des seules alternatives pour les agents d'obtenir un gain supplémentaire dans le cadre de ce nouveau régime indemnitaire puisque les taux de l'IFSE seront figés, sera octroyé à une poignée de chanceux (ou d'élites selon le point de vue !) et écartera, de facto, l'écrasante majorité des agents du ministère (ou le commun des mortels, selon le point de vue !) ... voire la totalité lorsque ces enveloppes catégorielles ne seront plus qu'un souvenir !

De ce fait, le RIFSEEP est une remise en cause du principe fondateur du Statut général : celui de la séparation du grade et de l'emploi.

Principe en vertu duquel tout fonctionnaire titulaire a vocation à occuper n'importe quel emploi de son corps et qui fonde la logique de carrière ainsi que l'indépendance du fonctionnaire, car elle garantit à la fois sa rémunération selon le niveau de qualification de son corps, quel que soit l'emploi exercé et sa progression en fonction de l'ancienneté.

Le RIFSEEP est une duperie, car :

- il sera mis en place à budget constant dans le cadre d'une politique d'austérité,
- il permet de geler les primes pendant 4 ans (voire plus longtemps car rien n'est défini dans les propositions du ministère),
- il remettra en cause la mobilité puisque muter sur un poste d'un « groupe fonctions » inférieur se traduira par une perte de salaire.

Ainsi, le RIFSEEP va donc mécaniquement figer les mobilités et les rémunérations.

Même plus besoin de geler le point d'indice...

...comme c'est pratique pour l'administration !

Pour toutes ces raisons, Force Ouvrière réaffirme son opposition à ce régime indemnitaire, revendique son abrogation et continue de réclamer la dérogation portant sur la totalité des corps des ministères, à l'image de certains pour lesquels le ministère a fait la demande, comme le permet le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 y afférent.

C'est pourquoi Force Ouvrière se prononce contre ce dispositif contraire aux intérêts collectifs et particuliers des agents.

Parce qu'une politique indemnitaire ne fait pas une politique salariale, FO revendique :

- la fin du gel du point d'indice et l'augmentation immédiate de 8 % de la valeur du point d'indice ;
- l'attribution de 50 points d'indice à tous les agents ;
- l'abandon de toute politique indemnitaire au mérite donc à la tête du client et l'intégration des primes dans le traitement indiciaire.

Vote global (sur l'ensemble des arrêtés) :

Unanimité CONTRE

Conclusion :

L'unanimité CONTRE ce projet impose à l'administration de re-convoquer le CTM (le 17 septembre prochain, à 11 h 00).

FO a rappelé toute l'hypocrisie de cette obligation imposée par la fin du paritarisme suite aux accords de Bercy (signé par l'ensemble des organisations représentatives du MEDDE/MLETR à l'exception de FO) et qui doit, en principe, être l'occasion d'une re-négociation du projet.

Pour faire bonne figure, le Secrétaire général a donc demandé à la DRH de convoquer d'ici-là une réunion de travail spécifique...

...tout en lui rappelant les limites de l'exercice, ne pouvant à ce stade nous indiquer si la DGAFP validera la proposition ministérielle listant les corps inéligibles...

La lecture de la [lettre du 28 août 2015](#) demandant la dérogation à la Fonction publique (remise en séance) nous a amené à lui préciser que nous continuerions à revendiquer l'exclusion de tous les corps du RIFSEEP, mais à lui faire d'ores et déjà remarquer que la lettre fait aussi mentir la ministre en ne demandant pas l'exclusion des corps environnement qui sont pourtant aussi des corps techniques.

POINT n° 2 : Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 4 novembre 2008 fixant la liste des opérations de restructuration de services ouvrant droit au versement de la prime de restructuration de service et d'aide à la mobilité du conjoint (évolution du dispositif d'information routière, réorganisation du CGEDD, réorganisation de la DREAL Centre-Val-de-Loire) :

Intervenant FO : Hélène VIRGIL

Ainsi la barre symbolique de la 50ème opération de restructuration se trouve allègrement franchie aujourd'hui.

Et au-delà de la symbolique du chiffre, la 51ème opération de restructuration ne l'est pas moins puisqu'elle concerne une DREAL qui n'est pas concernée par les fusions de régions ... mais n'est pour autant pas à l'abri des effets collatéraux promis à court terme pour les DREAL non fusionnantes du fait de la réforme régionale de l'État.

Quant à la 52ème, se limitant aux CNIR, elle veut écarter du bénéficiaire du complément indemnitaire d'accompagnement les agents du CNIR ayant déjà effectué une mobilité interministérielle de précaution -en rejoignant le ministère de l'intérieur- ... tout en maintenant sous le boisseau la restructuration plus générale que devraient bientôt subir les agents affectés à l'information mais aussi à la coordination routière dans les CRICR...

Mais comme vous vous en doutez s'agissant de ces projets de modification de l'arrêté du 4 novembre 2008, Force Ouvrière votera contre non pas en raison des restructurations qu'ils visent à y inscrire et sur lesquelles nous sommes déjà prononcés mais pour continuer à dénoncer la modicité des primes auxquelles ils ouvriront droit au regard des contraintes subies par les agents qui pourront y prétendre.

Discussion :

Bien ennuyé sur la 51^{ème} opération (DREAL Centre), le Secrétaire général éludera de nouveau la question de fond de la restructuration de Bison futé (au-delà, donc, du seul CNIR), s'engageant cependant à examiner l'éligibilité au CIA d'agents qui auraient déjà effectué une mobilité interministérielle que nous lui signalerions.

Vote des deux projets (décret et arrêté) :

CONTRE : Force Ouvrière
POUR : CFDT - SUD
Abstention : CGT-FSU – UNSA

POINT n° 3 : Réforme statutaire du corps des IEEAC, IESSA et ICNA :

Expert FO : Laurent NOTEBAERT

Les personnels de la DGAC attendent depuis longtemps la finalisation des mesures d'accompagnement du protocole DGAC 2013-2015.

Elles sont le corollaire indispensable des évolutions structurelles et organisationnelles ou des évolutions métiers des personnels de la DGAC.

Pour mémoire, FO rappelle que les évolutions liées aux réorganisations de service ou à la mise en œuvre de nouvelles contraintes ou de nouvelles missions ont très rapidement été mises en application et que les mesures sociales qualifiées "d'accompagnement" n'interviendront qu'en toute fin de protocole avec un retard de phase qui peut se chiffrer en années...

Il y a même eu nécessité pour FO de déposer un préavis de grève alors qu'un protocole d'accord avait été signé par le Secrétaire d'État aux transports.

Nous souhaitons maintenant que la publication et la mise en œuvre interviennent au plus tôt afin que les personnels puissent enfin bénéficier du retour qui leur est dû par rapport aux efforts consentis.

Pour les corps concernés aujourd'hui (IEEAC, ICNA, IESSA) et sans minimiser l'investissement de l'ensemble des personnels de la DGAC, FO souligne les efforts d'adaptation des personnels de l'encadrement des services dans la mise en œuvre des nouvelles organisations.

FO insiste également sur l'investissement des IESSA par rapport aux nombreuses évolutions des systèmes techniques en cours ou prévues à court terme et par rapport à la Mission de SSI (sûreté des systèmes d'information) qui méritera d'être consolidée et développée au sein de la DGAC.

FO insistera enfin sur le professionnalisme des contrôleurs aériens qui ont su à nouveau cet été permettre un écoulement sûr et régulier du trafic en toutes circonstances, les statistiques venant démontrer qu'en terme de volume de trafic nous avons connu cette année "les semaines les plus chargées jamais enregistrées".

Et pour terminer, nous soulignerons que comme vous l'avez noté vous même dans l'étude d'impact, les mesures sociales et les évolutions demandées par les personnels et relayées par FO ne sont au final pas si coûteuses que certaines communications dans les médias le laissent entendre...

Vote global des cinq projets de décrets :

POUR : Force Ouvrière – CGT – CFDT - FSU - SUD
Abstention : UNSA

Engagements entendus, premiers actes obtenus, résultats attendus !

Dès le printemps 2014, FO avait tiré la sonnette d'alarme sur les dysfonctionnements de la chaîne paye issus notamment de la centralisation des paies. Des dysfonctionnements pouvant tout autant concerner des arriérés de rémunération que des reprises sur salaires, avec des montants allant jusqu'à plus de 10 000 €, des retards majeurs pouvant atteindre plusieurs années, dans la gestion administrative des dossiers (arrêtés de changement d'échelon, de nomination d'entrée dans les corps ou encore de promotion), ou bien des interruptions partielles voire totales de rémunération dans le cadre de mobilités.

Une alerte réitérée par FO au travers des CAP via ses syndicats nationaux, qui ont depuis lors opéré un accompagnement individuel dans la résolution de ces situations en souffrance, comblant des manques et des vides laissés par ce vaste chantier de mutualisation en interpellant directement les bureaux en charge de la paie et de la gestion administrative de la DRH.

Et il aura fallu attendre fin 2014 pour que l'administration sorte du déni dans lequel elle s'était enfermée, avec l'annonce de l'affectation de moyens supplémentaires en effectifs et le lancement d'une mission d'audit confiée au CGEDD !

Monsieur le président, cette situation vous amènera même à ouvrir le premier CTM de cette année 2015 en plaçant cette problématique au rang de priorité n°1 ! Pour que vos agents soient de nouveau enfin justement rémunérés... ce qui devrait pourtant couler de source !

A l'occasion de ce CTM, nous prenons acte des mesures mises en place :

- le renforcement des bureaux de gestion et l'appui apporté par le PND de Lille sur les thématiques ISS et PSR ;
- la réalisation d'un audit sur l'ensemble de la chaîne ;
- la présentation d'un état global d'avancement de sortie crise... là où seuls certains de nos syndicats nationaux étaient à ce jour à même de dresser un état de la situation des signalements individuels !

Si FO peut se féliciter de la [présentation faite ce jour](#) : baisse du flux de nouveaux cas, rétablissement plus rapide des situations en souffrance, augmentation du nombre de cas traités, début de résorption du retard pris dans les actes administratifs ... FO attend encore :

- la présentation du rapport d'audit du CGEDD, et des actions préconisées ;
- la définition ou re-précision du « qui fait quoi » dans la chaîne, et notamment au regard des services RH de proximité ;
- une harmonisation des pratiques dans les services déconcentrés ou en DDT(M) dans la gestion des dossiers des agents ;
- un pilotage des établissements publics, pour que les mobilités entrantes et sortantes vis-à-vis du ministère n'entraînent plus de difficulté de tuilage en rémunération ;
- le rappel de règles aux services, comme par exemple pour la mise en paiement des astreintes, dont certains retards ont pu être imputés à des transmissions tardives de la part des services ;
- la production d'un calendrier type de traitement des actes administratifs (délais de prise des arrêtés notamment) ;
- la présentation au minimum annuelle d'un tableau de bord « paye » par corps en CAP ;
- le retour à une situation normale d'ici la fin de l'année, avec un système de détection des anomalies via l'auto-contrôle de l'administration et non plus via les signalements individuels.

Et si des progrès notables ont été enregistrés ces dernières semaines, nous sommes encore loin de l'objectif pour :

- **que la mobilité ne soit plus une galère financière,**
- **que l'avancement et la promotion retrouvent des effets immédiats,**
- **que les agents du ministère retrouvent la confiance perdue en leur employeur...**
- **qu' « agent du MEDDE » ne rime plus avec précarité !**
- **que les agents de la chaîne paye, dont nous saluons l'investissement en pleine tempête, retrouvent des conditions de travail sereines.**

Nous dénonçons aussi l'absence de réponse à nos interpellation sur les problèmes de paye (parfois très importants) des agents de l'ex-MIILOS. Ces agents sont les victimes de cette transformation en EPA imposée par le ministère. L'agence créée, force est de constater que vous vous désintéressez de ces agents.

La balle est dans votre camp !

Discussion :

En réponse à notre intervention, le secrétaire général, la DRH et la sous directrice GAP, chacun à leur niveau, ne purent que confirmer l'état des lieux dressé par FO, convenant qu'un chemin non-négligeable restait à parcourir pour assurer un retour « à la normale » sur le sujet paye.

Et si FO se félicite d'avoir obtenu l'engagement d'une présentation régulière en CAP par corps, et au minimum annuelle en CTM, nous restons malheureusement sur notre faim quant à la présentation du rapport du CGEDD et des décisions qui en découleraient.

Et pourtant, le rétablissement pérenne de la situation passe par un ré-examen du fonctionnement global de la chaîne, et non seulement au sein de la DRH, mais aussi en intégrant et redéfinissant le rôle de chaque acteur jusqu'à chaque SG de proximité.

A l'aube de la mise en place des nouvelles DREAL fusionnées, il serait utile de définir le « qui fait quoi... ».

Point de vigilance soulevé lors des échanges : si vous êtes mutualiste à la MGET et donc actuellement prélevé « à la source », gare aux effets collatéraux de l'adhésion programmée à la MGEN (avec prélèvement sur compte bancaire). Vigilance donc sur votre fiche de paie de janvier 2016 !

Enfin, concernant les problèmes soulevés par FO à l'ANCOLS, le secrétaire général, sans en définir les modalités, s'est engagé à siffler la fin de la récréation et à faire rétablir les situations en cause.

Intervention FO sur la mise en place d'un exa-pro à AA1

FORCE OUVRIÈRE est intervenu en questions diverses, sur la mise en place de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'AA 1^{ère} classe.

En effet, lors de la CAP nationale des Adjoints administratifs, dont l'ordre du jour portait sur les avancements 2015, seuls 24 agents ont été promus au grade d'AA 1^{ère} classe, alors que le taux pro/pro de 20 % aurait dû assurer la promotion de 70 agents au 1^{er} janvier 2015.

L'administration a décidé de répartir les 70 postes de promotions de la façon suivante : 24 au tableau d'avancement et les 46 restants à l'examen professionnel

Dès la sortie de la CAP Nationale, les représentants FO ont interpellé l'administration et informé les agents de cette situation.

FORCE OUVRIÈRE a lors du CTM réaffirmé sa demande aux Ministres et à la DRH du MEDDE/MLETR de revenir sur cette décision d'activer l'examen professionnel à AA1 et qu'une nouvelle CAP soit convoquée courant 2^{ème} semestre 2015 afin d'établir une liste complémentaire de 46 agents pour l'accès au grade d'AA1 en lieu et place de l'examen professionnel prévu au 4^{ème} trimestre 2015.

FORCE OUVRIÈRE a insisté auprès de l'administration afin qu'elle argumente les raisons de sa décision de modifier les pratiques antérieures et d'ouvrir un examen professionnel pour l'accès à AA1.